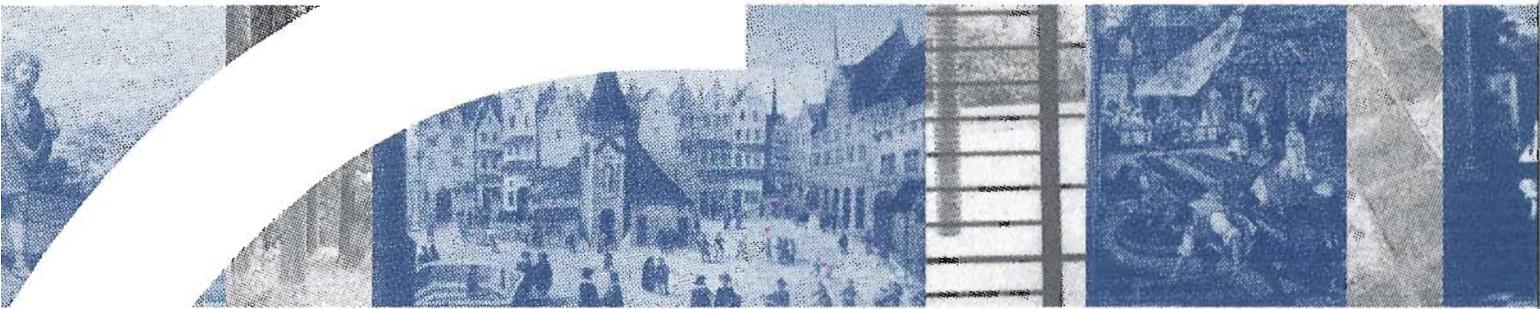


GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
AVANT-PROGRAMME



COMMUNE DE SAILLY-LEZ-CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-OUEST



Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la Commune de Sillery-lez-Cambrai.

Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- **de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.**
- **de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.**

Avertissement

Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutations, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire, la mise en œuvre d'une stratégie de développement, une hiérarchisation des actions, l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.

La question

Suite à l'étude FACV menée sur la commune de Raillencourt Saint Olle et, plus particulièrement, de l'étude d'esquisse réalisée sur le tronçon du RD 939, les élus de Raillencourt Saint Olle et de Saily-les-Cambrai, conscients de l'importance que revêt l'aménagement de cette route, se sont concertés pour réaliser un projet commun.

C'est dans ce contexte que le CAUE a été sollicité par la municipalité de Saily-les-Cambrai pour réaliser un document programme sur leur territoire.

Les objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre dont ceux retenus dans le cadre du FACV.

Commune de Sailly-lez-Cambrai

La question, les objectifs 2

Analyse partagée du territoire 5

Sailly-lez-Cambrai dans son environnement

Sailly dans son paysage

Sailly dans son milieu naturel

Une Commune : des atouts

Précision d'un périmètre d'étude et de plusieurs identités paysagères

Essai de typologie des formes urbaines

Une action, un partenaire 12

Mise en place de l'opérationnalité 14

- Les entrées de la commune
- le cœur du village
- les itinéraires
- la rue de la Croix Rouge
- le cahier de recommandations
- la communication et la sensibilisation
- le phasage

Bibliographie 21

Annexes



Extrait de la carte des paysages
Conseil Général / CAUE

Analyse partagée du territoire

Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'entourent. La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti... et ainsi, de définir les limites d'un espace que nous appellerons "territoire de cohérence".

Sailly-les-Cambrai dans son environnement

Introduction

L'analyse partagée de l'environnement de Sailly-Lez-Cambrai a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte naturel, paysager. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, de proposer aux élus une clef de lecture simple de leur territoire.

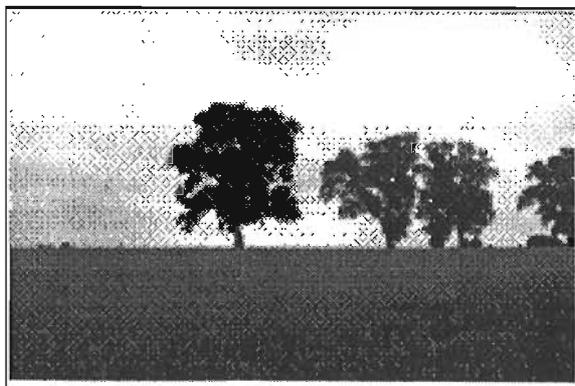
Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec le maître d'œuvre et les différents partenaires qui agissent sur son territoire.

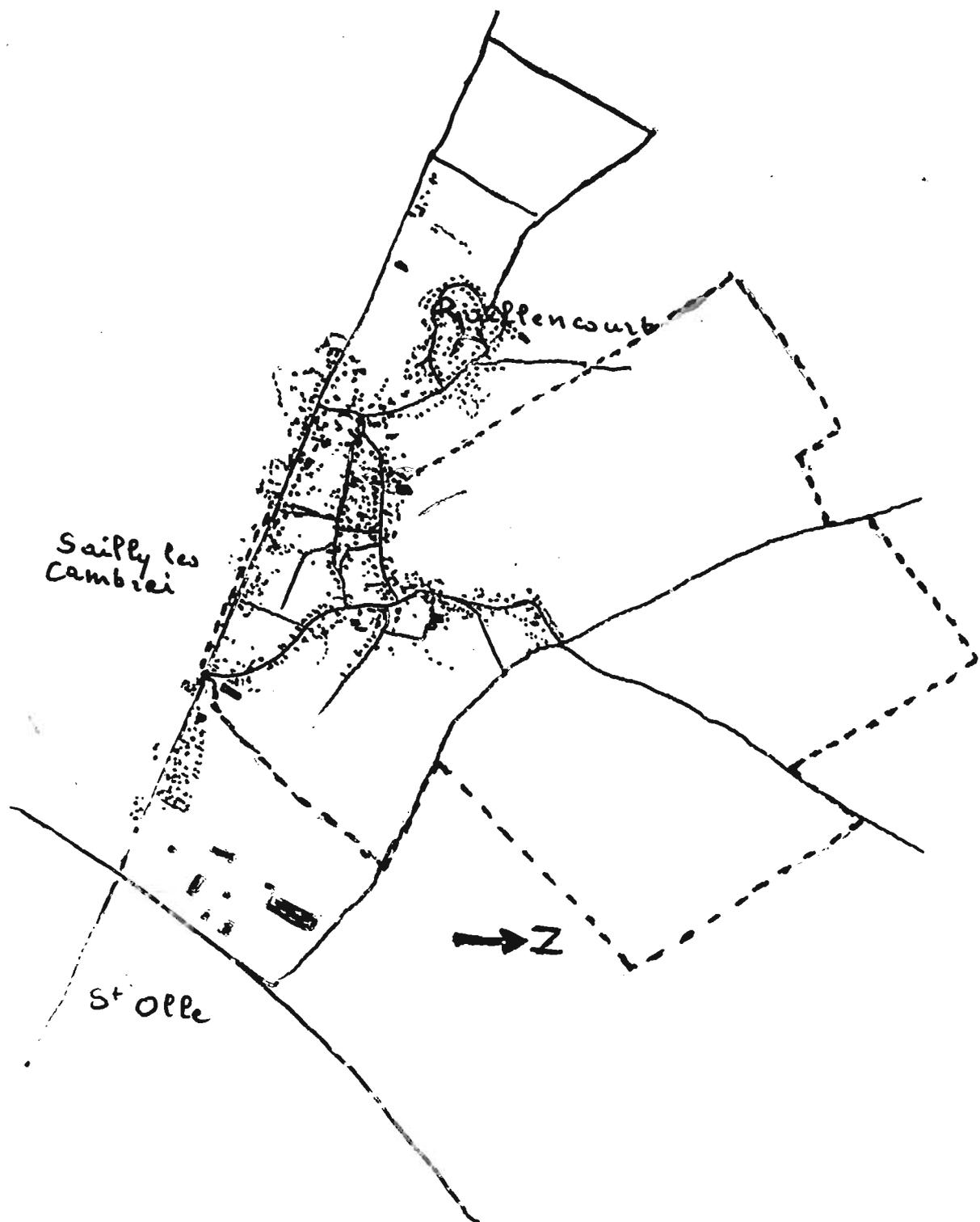
La méthode d'approche que propose ce document programme a pour objectif :

- d'exprimer la philosophie générale du projet, c'est à dire d'expliquer au bureau d'études retenu les objectifs et le sens de l'aménagement attendu par le maître d'ouvrage,
- d'évaluer les enjeux à divers échelles,
- d'assurer la cohérence des intentions exprimées par le maître d'ouvrage pour ce futur projet,
- de servir de base à la consultation de concepteur.

Sailly dans son paysage

L'étude réalisée en 1993 par le CAUE "Éléments de lecture des paysages in Trame Verte", situe Sailly-les-Cambrai dans l'entité paysagère du Plateau Sec "Epure paysagère d'ivresse de parcours". Cette entité, comprise entre les vallées de l'Escaut, de la Sensée et du Canal du Nord, s'exprime dans toute son évidence... Les ondulations, à certains endroits,





1394. FD 53 62/200

640

sont presque insensibles. En effet, l'eau ne s'écoule qu'à grande peine et les routes disparaissent sous les profonds talus. L'étendue, à peine ponctuée par des villages et maigres bois..., règne dans cet espace d'openfield.

Tels sont les éléments caractéristiques du paysage dont fait partie Sailly-lez-Cambrai.



Sailly dans son milieu naturel

Le milieu naturel de cette entité est relativement simple. C'est cette simplicité qui donne tout l'intérêt à ce territoire. En effet, il se caractérise par :

- une topographie très peu perceptible où mise à part quelques riots à régime temporaire, on remarquera une absence de cours d'eau permanents,

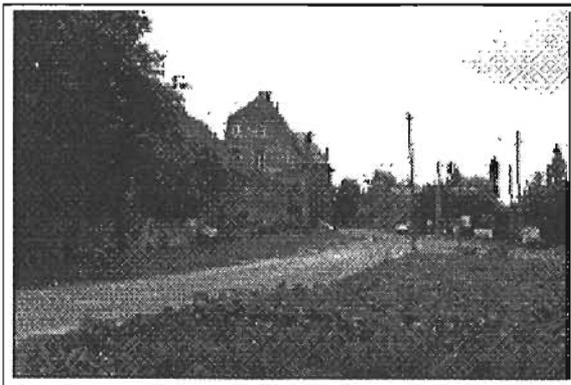
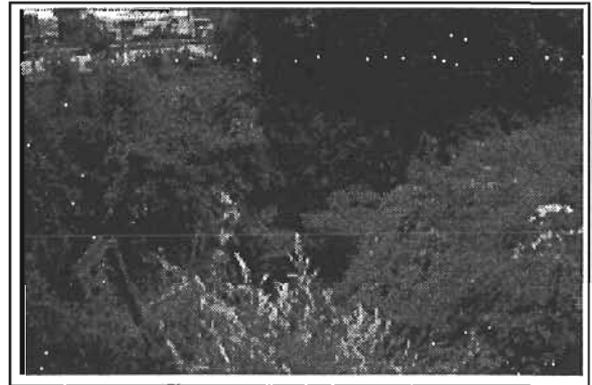
- une déclivité inférieure à 50 m,

- une géologie assez homogène et facile à lire. Elle semble être le paramètre qui a imprimé la morphologie du terrain et favorisé l'occupation du sol.

Sur le plateau se sont les limons qui dominent. Leur fertilité et leur perméabilité expliquent la vocation agricole .

Sur les buttes, les sables fins surmontés par les argiles, sont occupés par les bois (butte de Bourlon).

De plus, la perméabilité des limons et de la craie est à l'origine de la nappe d'eau souterraine de ce plateau comme le témoigne la présence de nombreux châteaux d'eau.



Il est demandé au bureau d'études de procéder à une analyse détaillée et largement illustrée de l'ensemble des éléments physiques, biologiques et paysagers.

Cette analyse doit permettre au maître d'ouvrage de mieux connaître et d'être sensibilisé à leur milieu.

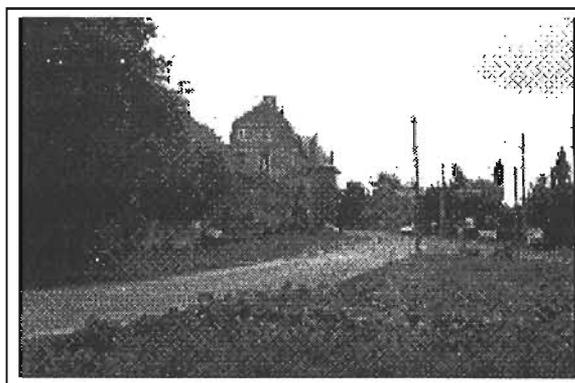
L'ensemble de ces données, sous forme de cartes au 1/25 000 ème, permettrait aux élus de cerner et de comprendre et éventuellement de se faire une idée sur les axes qu'ils peuvent développer en complémentarité avec les actions proposées dans le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Cambrai.

Une commune : des atouts

Située à la porte du Département, Sailly-lez-Cambrais présente des éléments caractéristiques qui sont intéressants à souligner :

- la proximité de Cambrai, chef lieu d'arrondissement,
- le centre bourg à l'écart du grand flux routier tout en restant accessible par la RD 939 et l'autoroute A2,
- la continuité urbaine avec Raillencourt,
- l'ambiance rurale du village symbolisée par la présence de nombreuses fermes,
- un réseau de chemins et de ruelles bien réparti,
- une richesse architecturale et un potentiel naturel et paysager.

Cette situation, si elle a été favorable à Raillencourt Saint Olle pour attirer des entreprises et de nouveaux résidents (gain de 394 habitants entre 1975 et 1990), Sailly-lez-Cambrai, en revanche, a vu sa population passer de 551 en 1975 à 421 en 1990, soit une perte de 130 habitants.



Une action, un partenaire

Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par le comité de pilotage de la Commune

1 - Préliminaires.

La Commune et l'Intercommunalité apporteront tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionneront à cette occasion les partenaires qu'ils souhaitent associer à la démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, la Commune prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur son territoire.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

Le présent document validé par les élus.

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale : fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines, naturelles et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

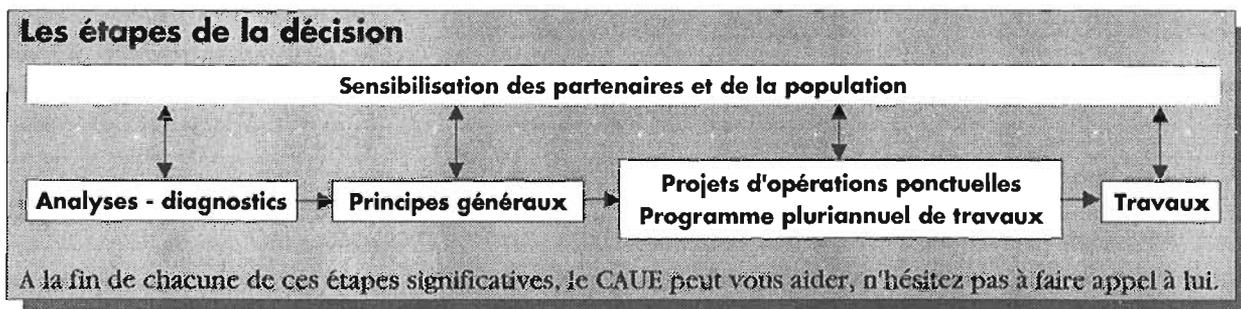
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans le Cambrésis. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général de Cambrai.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'Avant-Projet. L'établissement d'études d'Avant-Projet ne fait pas partie du présent programme.

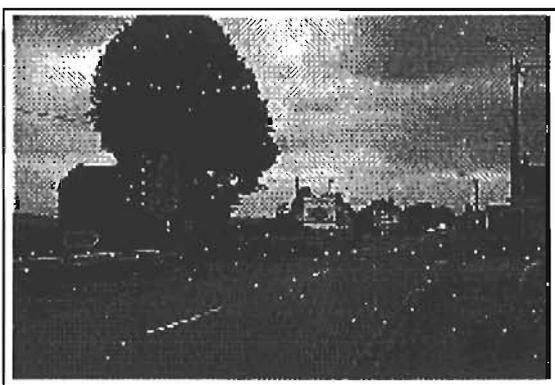
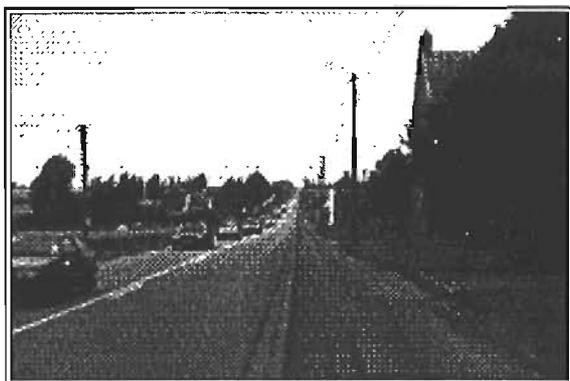


Les entrées de la Commune

L'amélioration de l'image d'une commune est fortement liée à l'aménagement de ses entrées. Ces entrées sont le souvenir que le passager garde d'une commune. Soit elles sont aménagées, alors elles incitent à l'arrêt ou, au contraire elles dissuadent, quand elles sont peu ou pas valorisées.

L'accès à Sailly, en fonction de l'importance du flux routier et de l'importance des accotements, se fait par deux types d'entrées :

- celles qui présentent un flux important (portion du RD 939 reliant Cambrai à Arras) . Cet axe est longé par de nombreuses maisons particulières, de commerces, d'entreprises, de fermes. Elles sont bordées par des accotements importants qu'il est possible d'aménager.
- en revanche, l'entrée se faisant par Sancourt (RD 130) symbolise le faciès rural de la Commune.



Il sera demandé au bureau d'étude :

- pour le RD 939, après avoir établi un état des lieux du tronçon et fait ressortir les contraintes qui peuvent resurgir lors des travaux (stationnement, sécurité, sorties de garages...), de proposer, en concertation avec les élus de Raillencourt-Saint-olle, une étude d'esquisse qui permettra à la municipalité de planifier son intervention,
- pour l'entrée à partir de Sancourt, l'équipe du maître d'œuvre soumettra différentes esquisses chiffrées d'aménagements pour permettre à la municipalité de fixer leur choix. Cette esquisse doit prendre en compte la chapelle et le terrain contiguë..

Partenaires à associer : DDE, Unité territoriale de la DVI, Telecom, EDF.

Personnes à consulter : riverains.

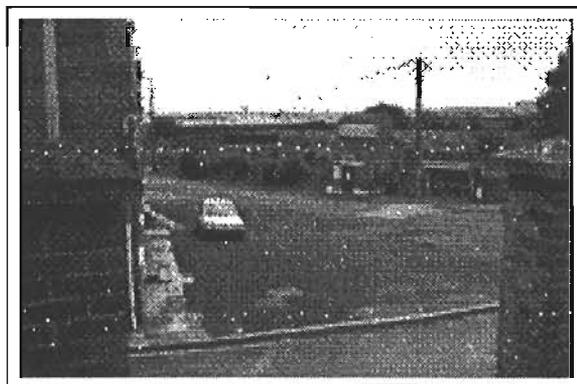
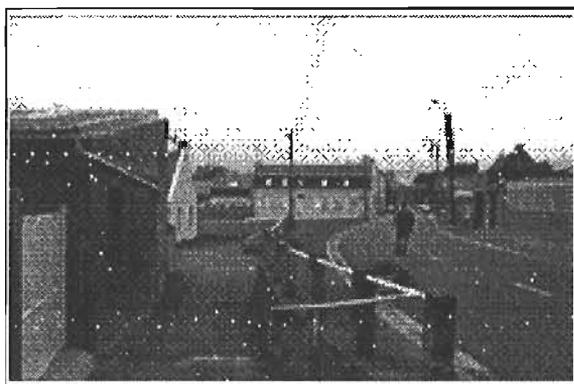
Le cœur du village

Le centre du village est organisé autour de trois édifices que sont : la mairie, l'église et l'école et trois places de tailles et d'usages différents.

La place contiguë à l'église présente un caractère minéral. Un abribus et un container pour verres usagés viennent garnir cet espace. Le parvis de la mairie symbolise beaucoup plus un parking qu'une entrée d'édifice public.

Le site de l'ancien abreuvoir, situé sur la route d'en Haut et à proximité de la mairie, est le seul espace public où le végétal domine.

Conscient de l'intérêt d'avoir un centre du village convivial, les élus ambitionnent de valoriser cet ensemble.



Il sera demandé au bureau d'études, après une proposition de plusieurs scénarii sur l'ensemble de cet espace, la réalisation d'une esquisse chiffrée qui permettrait à la municipalité d'entreprendre rapidement quelques actions ponctuelles et d'envisager une action plus ambitieuse à moyen terme. (Vue la situation topographique de l'église, le maître d'ouvrage peut, éventuellement, intégrer l'éclairage de cet édifice).

Partenaires à associer : DDE, Unité territoriale de la DVI, Telecom, EDF.

Personnes à consulter : riverains.

Les itinéraires de découverte

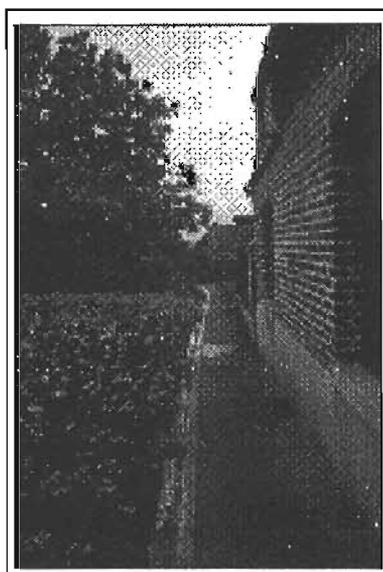
La connaissance de la Commune a mis en évidence un potentiel évident à savoir :

- une richesse architecturale et paysager,
- l'existence d'un réseau de chemins, de ruelles et de sentiers bien répartis spatialement,
- la présence de souterrains bien conservés.

Toutes ces potentialités ne sont pas actuellement valorisées. L'aménagement d'un itinéraire est un moyen qui permet de faire valoriser ce patrimoine et par la même rendre la commune plus attractive.



Le travail qui est demandé au bureau d'études consiste à inventorier le réseau viaire de la commune et à proposer une boucle de promenades qui révèle l'ensemble du patrimoine intéressant à faire découvrir. Un plan au 1/5 000 ème de cette boucle est à réaliser. Une esquisse chiffrée permettra aux élus de planifier leur intervention.



Partenaire à associer : Direction de l'Environnement du Conseil Général.

Personnes à consulter : associations, enseignants.

La rue de la Croix Rouge

C'est est un des axes qui mène du CD 939 au centre du village. Il est longé de maisons individuelles et quelques habitations abandonnées. Elle est bordée par endroit par des talus dont l'état actuel laisse à désirer par manque d'aménagement. Cet état de fait, donne à cette entrée une image peu valorisante du village.



Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre, après avoir réalisé un état des lieux, de proposer des scénarios d'aménagements sur l'ensemble de la rue.

En ce qui concerne les talus, des solutions sont à proposer.



Partenaires à associer : DDE, Unité territoriale de la DVI, Telecom, EDF.

Personnes à consulter : riverains.

Le cahier de recommandations

L'importance du végétal dans les espaces publics et privés n'est plus à démontrer. En revanche, la commune et les habitants sont souvent confrontés à deux types de problèmes :

- le choix des végétaux pour renforcer l'identité de leur territoire,
- la conduite et l'entretien pour pérenniser leurs plantations.

Il sera demandé au maître d'œuvre de réaliser un cahier de recommandations qui, au delà de la simple proposition d'une palette végétale, doit permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour elle même que pour ses administrés.

La communication et la sensibilisation

On remarquera très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé au bureau d'études, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus le maître d'œuvre apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement de l'études et des actions projetées.

**Partenaire à associer : Ecole des Passemurailles (CAUE).
Personnes à consulter : enseignants, associations.**

Le phasage

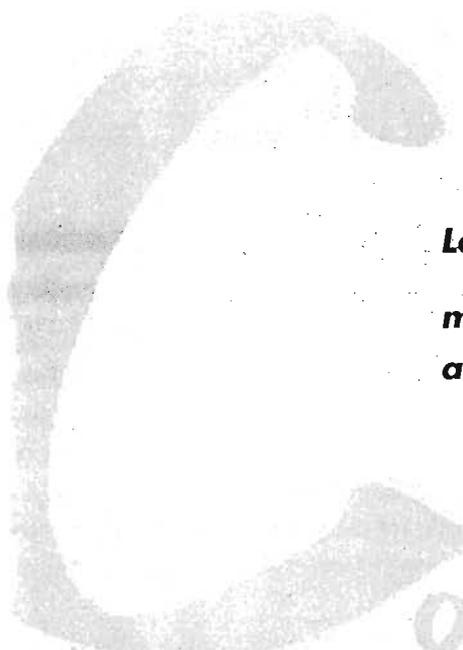
Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions de l'ensemble des actions projetées, **le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et établir un phasage des opérations sur cinq ans.** Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

Conclusion

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité, aussi ce document ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'études, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer.

Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il souhaitable que l'équipe, qui doit prendre en charge l'étude, soit composée d'un architecte et d'un paysagiste.



**Les documents cités en bibliographie et
marqués d'une astérisque sont consultables sur demande
au centre de documentation du CAUE.**

caue59

Annexes 1 :

Bivert B : 1988*

Les souterrains du Nord Pas de Calais (p 177-78)
Ed Cuincy.

CAUE du Nord* :

Programme FACV Raillencourt Saint-Olle.

CAUE du Nord* :1993

Eléments de lecture du paysage in Trame Verte.
Conseil Général du Nord.

DDE :1996*

Projet : Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme
de l'Agglomération de Cambrai.

Le Cœur A. Dufour A.* 1994-95

- Analyse Urbaine-Schéma de Développement Urbain.
- Propositions d'aménagement.
Raillencourt Saint-Olle.

Carte IGN 1986*

Feuille 2507 Est 1/25 000ème

Carte de Géologie 1966*

Feuille XXV-7 Cambrai.
Notice Explicative.
Ed BRGM.

Photoaérienne 1994*

FD. 59-62/200 N° 640

Les annexes sont des documents réalisés par des partenaires ou et qui nous ont aidés dans notre réflexion

Sailly-lez-Cambrai

Il n'est pas question ici de rapporter l'ensemble de la description, faite par A. Durieux, de ce souterrain exceptionnel encore visitable en 1882, dont l'accès fut obturé ensuite et qui fut de nouveau rendu accessible en 1986 par le SDICS, du moins partiellement. Mais donnons l'essentiel: « Ils sont du genre de ceux que l'on nomme dans notre région des "muches", des souterrains de guerre. On les a creusés à sept ou huit mètres sous terre, dans un banc de craie marneuse... » (26)

Une galerie principale, de 40 mètres de longueur, conduit à un ancien four. De cette galerie maçonnée, orientée approximativement Est-Ouest, partent deux nouvelles galeries également maçonnées, orientées Nord-Sud. La première, à l'Ouest aboutit à un puits où elle se subdivise en deux branches creusées dans la craie. Précédemment, deux branches latérales d'une dizaine de mètres de longueur, moins régulières, partaient l'une vers l'Est, l'autre vers le Nord-Ouest. Partout, sur les parcours de ces galeries, s'ouvrent des chambres latérales quasiment circulaires. Dans ces chambres, A. Durieux a relevé des dates. La plus ancienne semble être 1506. La plus récente 1711. D'autres graffiti sont relevés.

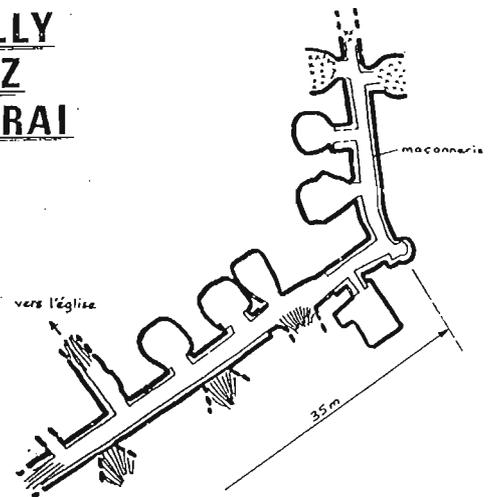
L'auteur poursuit: « Toutes les chambres recèlent des traces d'habitation: des trous régulièrement percés dans les massifs font reconnaître la place des rateliers pour les animaux; plus bas, des cavités également espacées, font penser à l'établissement d'un plancher destiné à combattre l'humidité du terrain. Des sièges ou niches ont été taillés dans plusieurs de ces chambres.

D'autres trous ronds de quinze à vingt centimètres de profondeur ont pu recevoir les supports de tablettes de bois où l'on déposait les choses redoutant le contact de la craie. Des vides semi-circulaires à hauteur de main, recevaient le crasset (lampe ancienne), seul soleil de ces sombres demeures... »

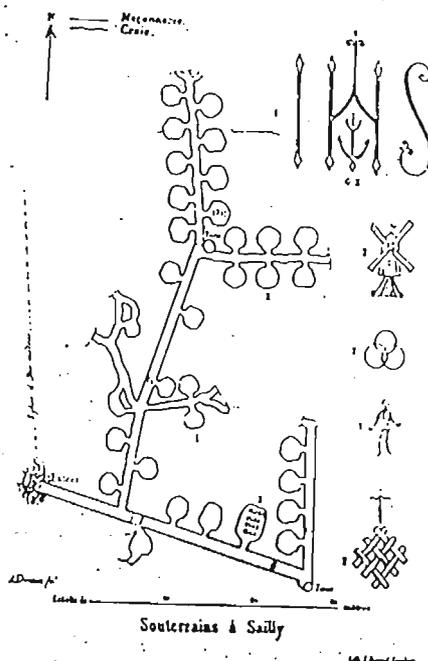
A. Durieux s'interroge sur l'âge de ce souterrain. Prudent, il avance des éléments, mais se garde bien de conclure. Je ne serai d'ailleurs pas plus hardi que lui. Admettons seulement que la date de 1506 ne soit pas fantaisiste et que le souterrain ait donc existé à cette époque...

Il est peu probable que les investigations dans le sous-sol nous aident aujourd'hui à répondre à cette question. Déjà les parois des chambres s'effondrent. Certaines n'existent plus. Les graffiti mentionnés par A. Durieux ont disparu des chambres fraîchement reconnues, à la suite de l'éclatement de la roche. D'ailleurs, les occupations plus récentes (1914-1918 ou 1939-1945) n'ont pas contribué à préserver l'ouvrage qui, dans quelques années, sera probablement entièrement effondré ou presque. Seules survivront les galeries maçonnées. D'ailleurs six chambres vides seulement ont été retrouvées. Six autres, que l'on devine, sont remblayées ou éboulées.

**SAILLY
LEZ
CAMBRAI**



Le souterrain de Sillery, tel qu'il a pu être observé en 1986. Nous nous trouvons ici à l'angle Sud-Est du plan de 1882.



Le souterrain de Sillery, tel qu'il a été décrit par A. Durieux, en 1882.

Annexes

Les partenaires

ARCHITECTURE

Etat
Conseil général
Conseil régional

Mission Culturelle

PAYSAGE

Etat
Conseil Général
Conseil Régional

**DDE -
DDR - DVI - D Env**

URBANISME

Etat
Conseil Général
Conseil Régional

**DDE - DRE
DDR - DVI - D Env**

ENVIRONNEMENT

Etat

Conseil Général
Conseil régional

**DDE -

D Env - DDR - DVI**

PÉDAGOGIE

Etat

Education nationale

Mots-clés

patrimoine
inventaire
fermes
matériaux

openfield
horizon boisé
entité
Plateau Sec
mosaïque

limite
friche urbaine
espace public
infrastructure
voirie

géomorphologie
souterrains
espace naturel
présence de l'eau
nappe phréatique
calcaire
riots

expositions
sensibilisation

Résumé

Conçu et réalisé en concertation avec les élus, ce document programme fournit, dans sa première partie une connaissance dans les domaines de l'architecture, du paysage et du milieu naturel de la commune de Sailly-les-Cambrai et de son environnement. De plus, il met l'accent sur les éléments que le maître d'œuvre est amené à approfondir pour asseoir ses aménagements.

La deuxième partie quant à elle, reprend les sites publics qui, par leur situation et leur importance dans la commune, méritent d'être valorisés.

Pour chacune de ces actions un niveau d'études a été demandé au maître d'œuvre.

Sailly-les-Cambrai
organisation spatiale
bois
méthode
outils
actions
projets